

GT Formation

10 février 2022

Compte rendu



Février 2022



Formation Professionnelle ou Agit-prop gouvernementale ?!

L'ordre du jour de ce groupe de travail était principalement consacré au projet de document ministériel d'orientation stratégique en matière de formation professionnelle pour la période 2022-2024.

Pour l'administration, ce document ministériel d'orientation en matière de formation est sensé porter la stratégie ministérielle de formation des trois années à venir et doit s'intégrer dans la politique RH du ministère.

Il s'inscrit donc dans le dispositif réglementaire interministériel porté par le décret N°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires.

Faute de temps, les échanges ont seulement porté sur les deux premiers axes du document qui s'articule en six axes. Les deux axes qui ont été traités sont les suivants : « Diffuser les valeurs de la République » et « Accélérer la transformation numérique de l'Etat ». Autant dire, deux thèmes « chers » au gouvernement !

Dans sa déclaration liminaire, **Solidaires Finances** a tout d'abord dénoncé l'arrivée tardive des documents de travail et déplore que le dialogue social au sein du ministère tend à confiner de plus en plus les organisations syndicales dans une chambre d'enregistrement des décisions, des réformes.

Sur ce point, le président de séance C. Landour n'a pas répondu.

Il a présenté sa feuille de route en précisant qu'il n'y avait pas de date butoir pour l'adoption de ce document. Il a précisé que le calendrier des groupes de travail sera adapté, et que nous prendrons « *le temps qu'il faut pour rendre un document consensuel* ».

Solidaires Finances déplore par ailleurs que ce document de travail soit une feuille de route imposée et exclusivement transversale, excluant toutes notions techniques.

Solidaires Finances rappelle également que la charte ministérielle de la formation qui couvrait auparavant un spectre plus large d'actions, se donnait réellement les moyens d'y associer les représentant.e.s du personnel comme le prévoit toujours le décret du 15 octobre 2017 « *Chaque ministre établit avec les organisations du personnel, un document d'orientation...* ».

1er axe : « Diffuser les valeurs et les principes de la République. »

Le ministère souhaite intégrer dans les parcours de formation statutaire et dans l'offre de formation continue des modules dédiés aux valeurs de la République (déontologie, diversité et égalité professionnelle, laïcité, radicalisation prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelle...).

Le président de séance précise que cet axe s'inscrit dans une obligation législative de former tous les agent.e.s d'ici 2025 sur tous ces thèmes.

Solidaires Finances rappelle aussi la nécessité de former l'ensemble des contractuel.le.s aux valeurs de la République, et ce dès leur recrutement.

Même si nous dénonçons leur mode de recrutement, ces contractuel.le.s, dont le nombre est toujours plus important au sein du ministère.

Au-delà de la formation, il faut également accompagner les agent.e.s dans les zones difficiles et sensibles où les valeurs de la République sont parfois bien mises à mal.

Pour **Solidaires Finances**, le ministère se donne bonne conscience en proposant des formations aux valeurs de la République alors que dans le même temps il réduit les moyens du ministère garant de la redistribution des richesses au nom des principes d'égalité, de fraternité.

Pour enseigner les valeurs de la République ne serait-il pas plus judicieux d'expliquer la finalité de nos missions, de les renforcer plutôt que d'en vider le contenu, en fermer les implantations, et en supprimer le nombre des agent.e.s qui les exercent. ?

Parler des valeurs de la République sans en défendre un de ses socles que sont les services publics nous semble pour le moins paradoxal.

Solidaires Finances restera vigilant quant au contenu de ces formations, au cadre dans lequel elles seront organisées et au respect du droit à la formation continue des agent.e.s. Du côté des formateurs et des formatrices, nous veillerons au respect de leur choix concernant les modules proposés ainsi que la liberté pédagogique dans l'enseignement de ces modules.

Suite à nos revendications, le président de séance propose alors un axe spécifique à la formation des contractuel.le.s, des formations aux valeurs de la République plus concrètes avec des mises en situation et un contenu plus accessible.

2ème axe : « Accélérer la transformation numérique de l'État »

Pour l'administration, le bilan est positif, les équipes de formation du ministère ont su s'adapter dans l'urgence de la crise sanitaire et avec une très forte réactivité pour proposer une transformation des formations présentielle en classes virtuelles. L'objectif étant de pouvoir déployer vers le plus grand nombre l'accès à tous les modules de formation à distance.

Pour **Solidaires Finances**, le bilan est bien plus contrasté. En effet, les équipes pédagogiques, les équipes administratives et les stagiaires ont souffert et souffrent encore des conséquences de cette période de crise. A la DGFIP, ce sont plus de 70 % des chargé.e.s d'enseignement qui se sont mis.e.s en grève le 27 janvier dernier pour dénoncer les dysfonctionnements de la formation professionnelle.

Solidaires Finances réaffirme que la formation est un droit. Les agent.e.s doivent pouvoir en bénéficier sans entrave pour leurs besoins professionnels immédiats, pour leur déroulement de carrière (accès aux catégories supérieures). Les actions de formation doivent permettre aux agent.e.s d'évoluer, de développer leurs compétences, d'en acquérir d'autres pour garantir leur niveau de professionnalisme. Chacun.e doit pouvoir continuer tout au long de sa carrière à se former tant dans le cadre de l'adaptation à l'emploi que dans le cadre d'un projet personnel à long terme.

Il est nécessaire de permettre aux agent.e.s de prendre du temps pour se former à tout moment de leur carrière en fonction de leur situation et de leur projet professionnel. Les freins ne doivent pas venir d'avis défavorables de la hiérarchie sous prétexte de nécessité de service.

L'administration doit par ailleurs faciliter la formation de formateur.trice occasionnel.le, valoriser pleinement cette mission et dégauder du temps agent.e en conséquence.

Pour **Solidaires Finances**, préserver la formation c'est rappeler notre attachement à ce qu'un large socle commun de savoir et de compétences soit maintenu, permettant d'assurer une culture globale et commune à chaque agent.e du ministère.

La formation ne doit pas être « sur-mutualisée » mais doit rester du domaine de chaque direction concernant notamment les aspects métiers !

Solidaires Finances rappelle que la transformation numérique, doit être un outil et ne doit pas « servir » à supprimer des emplois.

L'idée de base du ministère est de s'adapter à cette transformation numérique. Une expérimentation nommée « PAC NUM » pour 20 000 agent.e.s de la DGFIP ainsi que pour 2 400 agent.e.s du Secrétariat Général a d'ailleurs été lancée récemment. Il s'agissait pour ces agent.e.s de faire un diagnostic individuel par un auto-test informatique, puis à l'issue de ce test de définir des actions de formation adaptées aux besoins spécifiques de l'agent.e.

Même si ce test n'était pas soumis au regard du supérieur hiérarchique (bien heureusement !) force est de constater que la totalité des agent.e.s n'ont pas répondu à l'appel !

Solidaires Finances réaffirme également son opposition à ce que l'avenir de la formation repose sur une montée en puissance de la formation en ligne quel qu'en soit le mode : e-learning, classes virtuelles ou autres. Bien entendu, l'évolution numérique ne doit pas être absente des formations d'aujourd'hui et de demain mais cette évolution doit apporter des outils aux services des stagiaires sans négliger les besoins pédagogiques nécessaires à une bonne assimilation des savoir-faire et savoir-être.

Pour **Solidaires Finances**, la formation présentielle doit rester la règle.

Un prochain groupe de travail devra se réunir dans les prochaines semaines afin d'aborder les autres axes (Consolider la fonction managériale ; Accompagner le développement professionnel ; Assurer une meilleure efficacité du dispositif de formation ; Piloter la politique ministérielle).

